

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1610

Artikel: Etrangers : l'illégalité fait la loi
Autor: Danesi, Marco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019234>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'illégalité fait la loi

Un rapport sur la migration illégale en Suisse met le doigt sur les failles de la politique migratoire de la Suisse sans indiquer pour autant des pistes nouvelles à explorer.

Le rapport sur la migration illégale réalisé par l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration, de l'émigration (IMES), l'Office des réfugiés (ODR), la fedpol et le Corps des gardes-frontière (AFD) pour le compte du Département fédéral de justice et police met à nu les incohérences et les faiblesses de la politique migratoire suisse.

De plus en plus restrictive et répressive dans les intentions, elle succombe en réalité à l'illégalité qu'elle produit. «Plus de 90% des requérants d'asile parviennent à entrer clandestinement en Suisse malgré les contrôles à la frontière (environ 20 000 personnes par année).» Le rapport ne le dit pas, mais des conditions d'accès prohibitives encouragent les entrées clandestines. Qu'importe, il faut muscler la législation existante, voire les contrôles aux frontières et à l'intérieur du pays, au risque de multiplier les infractions et d'en générer des nouvelles, avec la complicité de passeurs à peu près intouchables. Seulement «50 à 100 condamnations pénales sont prononcées chaque année suite à une activité de passeurs.» Le personnel, en nombre insuffisant, pare au plus pressé, engagé dans une course poursuite frustrante: «3685 documents d'identité falsifiés ont été saisis à la frontière en 2003.» Comme le reconnaissent les auteurs du rapport, la collaboration, parfois laborieuse, avec les Etats voisins plaide pour l'adhésion de la Suisse aux accords de Dublin et de Schengen. Bonne avec l'Allemagne, déficiente avec l'Autriche, formaliste avec la France, elle laisse à désirer avec l'Italie. De plus, des connaissances lacunaires entravent

l'émergence d'une politique qui colle au phénomène. «Le manque de certitude concernant l'effectif exact des étrangers dont le séjour en Suisse est illégal et l'absence de données concernant sa composition et sa répartition soulignent l'importance de la réalisation d'une étude scientifique». Selon les études à disposition, le nombre de travailleurs au noir varie entre 50 000 et 300 000 personnes. Bref, le rapport montre malgré lui que l'immigration échappe au contrôle espéré sinon exigé, malgré le durcissement déjà à l'œuvre.

La tentation de la rigueur

La maîtrise problématique des flux migratoires va de pair avec l'action contradictoire de l'Etat. D'une part, on déclare lutter contre les clandestins et le travail au noir, sans vraiment passer des paroles aux actes, et de l'autre on assure aux sans-papiers un certain nombre de prestations, dont les soins médicaux de base et l'accès aux écoles pour leurs enfants. «La pratique actuelle sert avant tout l'intérêt légitime des enfants. Toutefois, elle contribue à une tolérance des séjours illégaux et à l'augmentation du nombre d'élèves étrangers.»

Il est vrai que l'imperméabilité des services et les droits fondamentaux reconnus par la Constitution brouillent à la fois le verrouillage nationaliste - obnubilé par les abus - et la ferveur légaliste - l'Etat doit traquer les clandestins et ceux qui s'en servent et s'attaquer en même temps à la sous-enchère salariale ainsi qu'à la misère du travail non qualifié. Dans les deux cas, la tentation est forte - suggérée également par le rapport

- de réduire le filet social, déjà mince - cependant encore assez attractif - qui permet aux sans-papiers de supporter un train de vie déplorable plongé dans l'anonymat et la crainte de l'expulsion. Réduction qui devrait selon les plus xénophobes endiguer l'arrivée des nouveaux migrants ou selon les défenseurs de l'Etat de droit clarifier la situation pour le plus grand bien des étrangers. Tandis que les pressions, matérielles et symboliques, des parents et amis restés au pays poussent les clandestins à prendre tous les risques dans l'espoir de garder leur gagne-pain en Suisse.

La responsabilité de l'Etat

«La possibilité de trouver un emploi au noir auprès d'un employeur suisse est le motif principal de l'immigration illégale, à côté de la perspective d'être autorisé à séjourner en Suisse sur la base d'une demande d'asile.» Tout est bon, pourvu que l'on ait un emploi et de l'argent à envoyer à la maison. D'autre part, les tracasseries administratives incitent les employeurs à engager des clandestins. Même si le rapport rappelle «les manques de contrôles et condamnations peu sévères; manque de volonté politique d'appliquer rigoureusement le droit en vigueur (...) les causes principales du travail au noir sont: impôts et cotisations sociales élevés; politique d'ingérence de l'Etat (hyperréglementation, interventions); réduction du temps de travail imposé et du taux d'activité.» Sans parler des «pratiques restrictives en matière d'admission afin de protéger l'économie et le marché du travail en cas

de demande de main-d'œuvre non qualifiée et "bon marché" dans les branches structurellement faibles» Pas un mot en revanche sur l'extension des conventions collectives aux travailleurs étrangers, sur l'introduction de salaires minimum ou des contrats types qui pourraient contrer l'exploitation des sans-papiers.

Le serpent se mord ainsi la queue, car la bureaucratie aboutit au travail au noir, alors qu'il faut plus d'Etat et de police pour surveiller le va-et-vient de migrants. Une politique économique plus libérale se marie - c'est le paradoxe qui traverse en filigrane le rapport - avec une clôture sans faille des frontières. L'illégalité fait ainsi la loi. Elle agit en toute impunité et dicte de surcroît les règles pour la combattre. *md*

Le rapport est disponible sur le site de l'IMES www.auslaender.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Daniel Delley (jd)

Carole Faes (cf)

André Gavillet (ag)

Roger Nordmann (rn)

C-F. Pochon (cfp)

Jean Christophe Schwaab (jcs)

Forum

Elvira Alvarez

Fabienne Crettaz von Rotten

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:

Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail

redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch